



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 9459

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport réalisé par l'UFC-Que choisir concernant l'obésité infantile. Soulignant que l'obésité est une pandémie qui n'épargne pas la France, l'UFC-Que choisir met l'accent sur la nécessité de concentrer les efforts sur la prévention de l'obésité infantile. Cette association demande que des mesures concrètes soient prises rapidement afin de relancer la recherche et le développement pour restaurer l'attractivité des fruits et des légumes et de modifier ainsi les habitudes alimentaires des enfants comme de leurs parents. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

D'après l'étude nationale nutrition santé (ENNS) présentée lors du colloque sur le programme national nutrition santé (PNNS) du 12 décembre 2007, 58 % des enfants sont de petits consommateurs de fruits et légumes, c'est-à-dire qu'ils consomment moins de 3,5 portions par jour alors que la consommation en fruits et légumes des adultes montre globalement des signes encourageants. Dans le cadre du PNNS 2006-2010 piloté par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, les pouvoirs publics se sont fixé comme objectif de santé publique de faire passer la proportion de petits consommateurs de fruits et légumes à 45 %. Pour atteindre cet objectif, un pôle « accessibilité fruits et légumes » a été créé avec comme missions d'améliorer la perception de la valeur des fruits et légumes en favorisant leur vente à l'unité, d'élargir l'expérimentation déjà faite au sein de plusieurs grandes surfaces et de faciliter l'accessibilité des fruits et légumes aux populations défavorisées. Deux actions majeures sont actuellement en cours : la distribution gratuite de fruits et légumes au moment du goûter dans les écoles maternelles (y compris les écoles des zones ZEP) et une expérimentation sur l'utilisation de distributeurs automatiques de fruits et de légumes dans les lycées agricoles. Par ailleurs, toujours dans le cadre du PNNS, plusieurs campagnes de promotion de la consommation de fruits et légumes ont été menées par l'INPES (Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé) par voie d'affichage et plus récemment par les programmes courts à la télévision. De plus, des travaux d'expertise collective portant sur « les fruits et les légumes dans l'alimentation : enjeux et déterminants de la consommation » ont été réalisés par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur demande du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ces travaux ont montré que les Français accordent à l'achat de fruits et légumes une part non négligeable de leur budget alimentaire (12 % en moyenne) ; cependant, le budget alimentaire est celui qui est réduit prioritairement par rapport aux autres sollicitations de consommation. Dans le prolongement de ces travaux, le ministre de l'agriculture a réuni, le 3 décembre 2007, tous les acteurs concernés, afin de déterminer les moyens pour augmenter la consommation de fruits et de légumes selon deux voies : renforcement des actions de formation et d'éducation et action sur l'offre alimentaire en favorisant une offre qui correspond aux attentes du consommateur, et en particulier des populations défavorisées. Le ministère chargé de la santé a prévu quatre types de mesures volontaristes dont la mise en synergie permettra de continuer à progresser en particulier pour lutter contre le surpoids et l'obésité et les mauvaises habitudes alimentaires. Plusieurs concertations seront organisées avec les ministères et les partenaires concernés, afin d'envisager : la suppression de la publicité pour les aliments et les boissons diffusée au cours des programmes destinés à la jeunesse ; le retrait des confiseries et les sucreries aux caisses des grands magasins ; l'amélioration de la qualité nutritionnelle dans les

cantines scolaires par une évolution de la réglementation sur la restauration scolaire et la publication d'un texte plus contraignant en collaboration avec les ministères chargés de l'agriculture ainsi que de l'intérieur, pour la prochaine rentrée scolaire. La quatrième mesure vise à installer l'observatoire de la qualité de l'alimentation (OQALI). Cet observatoire est le fruit d'une collaboration étroite entre les ministères chargés de la santé, de l'agriculture et de la consommation, l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Il devra suivre l'évolution de la qualité de l'offre alimentaire (plans nutritionnels et plan socio-économique).

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9459

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2007, page 6818

**Réponse publiée le :** 26 février 2008, page 1679